Certificat en vertu de l'article 35, paragraphe 1, du réglement (ue) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques.

## CERTIFICAT DE CONFORMITE EN AGRICULTURE BIOLOGIQUE

I.1-Numéro du document : N°FR-BIO-15/2022/A03M171D/1

I.2-Opérateur

I.3-Nom et adresse de l'opérateur

MONSIEUR THOMAS PARSY Ferme de Carmintran 430 route de Carmintran 73800 PLANAISE **ALPES** CONTRÔLES

I.4-Nom, adresse et numéro de code de l'autorité/organisme de contrôle :

Bureau Alpes Contrôles 3 Bis Impasse des Prairies ANNECY LE VIEUX 74940 ANNECY

Agréé par l'INAO sous le numéro FR-BIO-15

	FK-BIO-13	
I.5-Activité :		
☑ Production		
☑ Préparation		
1.6- Catégories de produits :		
Végétaux et produits végétaux non transformés, y compris les ser	nences et autres matériel de reproduction des végétaux	
Méthode de production :		
☑ production biologique, sauf durant la période de conversion		
☑ production durant la période de conversion		
Produits agricoles transformés, y compris les produits de l'aquace Méthode de production : ☑ production biologique, sauf durant la période de conversion	ulture, destinés à l'alimentation humaine	
II.1 Répertoire des produits		
Végétaux et produits végétaux :		
Légumes frais plein champ	Biologique	
Légumes frais sous abris	Biologique	
Plantes à épices, aromatiques, médicinales et pharmaceutiques	Biologique	
Asperges	Biologique	
Blé tendre (BTH)	Biologique	
Plantes fourragères (GFP)	Biologique	
Sarrasin	Biologique	

Le présent document a été délivré sur la base de l'article35, paragraphe 1, du règlement (CE) n°848/2018, et le cas échéant du cahier des charges français homologué. L'opérateur a soumis ses activités au contrôle et respecte les exigences établies aux règlements précités, conformément au programme de certification en vigueur à la date d'édition du présent certificat et défini par la circulaire afférente de l'INAO.

« seule la version électronique disponible au lien suivant : https://certification-bio.fr/certificats/ fait foi. »

.7-Date et lieu

Pois chiches, secs

Prairie permanente

Le 13/06/2022, ANNECY

Directeur Général Arnaud BUSQUET 8-Certificat valable

Biologique

Biologique

Du 23/01/2022 Au 30/06/2023

II.8-Accréditation



Liste des sites et portée disponibles sur www.cofrac.fr https://tools.cofrac.fr/annexes/sect5/5-0539.pdf Certificat en vertu de l'article 35, paragraphe 1, du réglement (ue) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques.

## CERTIFICAT DE CONFORMITE EN AGRICULTURE BIOLOGIQUE

I.1-Numéro du document : N°FR-BIO-15/2022/A03M171D/1

I.2-Opérateur

I.3-Nom et adresse de l'opérateur

MONSIEUR THOMAS PARSY Ferme de Carmintran 430 route de Carmintran 73800 PLANAISE I.4-Nom, adresse et numéro de code de l'autorité/organisme de contrôle :

**ALPES**CONTRÔLES

Bureau Alpes Contrôles 3 Bis Impasse des Prairies ANNECY LE VIEUX 74940 ANNECY

Agréé par l'INAO sous le numéro FR-BIO-15

Prairie temporaire

Autres fruits d'arbres ou d'arbustes n.c.a. (Cassis, Groseille, Caseille, Noisetier, Mûrier, Prunier, Pommier, Myrtille, Noisetier, Figuier, Houblon)

Raisin de table

Pêches (11 arbres) Abricots (2 arbres)

Autres fruits d'arbres ou d'arbustes n.c.a. (Plaqueminier : 1 arbre)

Biologique

Biologique

Biologique En conversion

En conversion

En conversion

Produits transformés :

Farine Sarrasin, farine de blé, farine de pois chiche

Biologique

II.5 Informations sur l'activité ou les activités réalisées par l'opérateur ou le groupe d'opérateurs et indiquant si l'activité ou les activités sont effectuées pour leur propre compte ou en tant que soustraitant réalisant l'activité ou les activités pour le compte d'un autre opérateur, le sous-traitant restant responsable de l'activité ou des activités effectuées

Description de l'activité ou des activités :

Mouture de farine

Process conforme au mode de production biologique

Le présent document a été délivré sur la base de l'article35, paragraphe 1, du règlement (CE) n°848/2018, et le cas échéant du cahier des charges français homologué. L'opérateur a soumis ses activités au contrôle et respecte les exigences établies aux règlements précités, conformément au programme de certification en vigueur à la date d'édition du présent certificat et défini par la circulaire afférente de l'INAO.

« seule la version électronique disponible au lien suivant : https://certification-bio.fr/certificats/ fait foi. »

I.7-Date et lieu

Le 13/06/2022, ANNECY

Directeur Général Arnaud BUSQUET I.8-Certificat valable

Du 23/01/2022 Au 30/06/2023

II.8-Accréditation



Liste des sites et portée disponibles sur www.cofrac.fr https://tools.cofrac.fr/annexes/sect5/5-0539.pdf